

Les événements intérieurs en France au XVIII^e siècle et la naissance d'une littérature critique

Pour comprendre l'influence jouée par la matière d'Orient au XVIII^e siècle en France, il convient d'examiner préalablement le mouvement des idées et l'émergence d'une nouvelle conception du rôle de l'écrivain.

Au XVIII^e siècle apparaît une littérature d'idées qui retrouve la veine critique de la Renaissance. Les auteurs prennent position et n'hésitent pas à entrer en conflit avec les autorités politiques ou religieuses. Peu à peu les thèses de la libre pensée gagnent du terrain et livrent une véritable guerre au catholicisme alimentée par les relents des conflits religieux des siècles passés si bien que les écrivains sont inquiétés par la censure.

Contestation de l'ordre social et des pouvoirs politique et religieux

Les écrivains du XVIII^e siècle ne se contentent plus d'exposer leurs idées concernant la société ou leurs théories philosophiques et religieuses. Ils en viennent à contester durement l'absolutisme et l'organisation sociale qui le soutient.

La mise en cause de l'absolutisme :

Le début du XVIII^e siècle voit la fin de Louis XIV qui décède en 1715. Ces années sont marquées par le crépuscule d'un règne solaire. La guerre de Succession d'Espagne est ruineuse, meurtrière. Les famines ravagent les campagnes. Le recours aux expédients fiscaux et les malheurs du royaume ont développé l'esprit critique. A l'annonce de la mort du roi, le peuple se réjouit d'être délivré d'un pouvoir qui l'a pressuré. Saint-Simon traduit bien l'état d'esprit général par ce libelle :

« Ci-gît le père des impôts.

Disons-lui des patenôtres :

S'il est en haut pour son repos,

Il y est aussi pour le nôtre.

À Saint-Denis comme à Versailles

Il est sans cœur et sans entrailles. »

Le Grand Dauphin étant mort en 1711, son fils le Duc de Bourgogne en 1712, c'est Louis XV, arrière-petit-fils du Roi-Soleil qui accède au trône à l'âge de cinq ans,

Compte tenu de la minorité du monarque, la régence est confiée à Philippe d'Orléans de 1715 à 1723. Le personnage, grand libertin, autorise une libéralisation des mœurs après l'austérité inspirée par Madame de Maintenon à la fin du règne précédent. Si le monarque absolu qu'avait été Louis XIV avait permis l'accession de la « vile bourgeoisie » aux affaires, le Régent, par la polysynodie, favorise le retour nobiliaire. Cet interrègne accélère la décomposition de l'ordre politique et de la société par le luxe ostentatoire, la débauche des cercles du pouvoir. La banqueroute de Law permet l'édification de fortunes contestées, entraîne des ruines et enkyste des haines tenaces. Dans les salons à la mode, la marquise de Lambert lance ses réunions philosophiques, le duc de Sully réunit Fontenelle, Voltaire, Montesquieu. L'expression des idées contestataires apparaît au grand jour.

Les règnes suivants ne vont pas modifier les assises d'un régime centralisé autour d'un monarque absolu, de droit divin, qui détient les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. En théorie, il exerce pleinement le pouvoir politique. Ses décisions irriguent un réseau de représentants nommés par lui. Mais la critique de l'absolutisme royal après Louis XIV reste trompeuse. Il vaudrait mieux parler d'abord de « despotisme ministériel ». C'est bien cette dénonciation qui parcourt tout le XVIII^e siècle, les élites reprochant au roi de ne pas exercer lui-même le pouvoir.

De plus il faut corriger tout de suite une vision erronée. L'absolutisme n'est pas le despotisme. En effet le monarque doit se soumettre aux lois fondamentales du royaume : respect du droit coutumier,

du droit de remontrances des parlements et acceptation des privilèges. Ces privilèges, qui ont garanti des espaces de liberté à plusieurs groupes sociaux, étaient de trois sortes :

- Les privilèges territoriaux accordés aux provinces pour le droit coutumier et la perception des impôts ;
- Les privilèges corporatifs avec leur corollaire de monopole d'activité, sans oublier ceux qui étaient attribués aux universités ou académies ;
- Enfin les privilèges sociaux.

Dissipons à cet égard une opinion simpliste née de la critique exclusive des Lumières : le clergé et la noblesse ne furent pas les seuls bénéficiaires, même s'ils furent bien dotés. On peut affirmer au contraire que ce fut la haute bourgeoisie qui en profita le plus.

Non seulement la monarchie absolue a été de fait limitée par ces privilèges mais elle a surtout été acceptée en raison même de ceux qu'elle a octroyés et sur lesquels elle s'est appuyée. Rappelons la formule de politesse consacrée : « Sire, nous sommes vos très humbles sujets, avec nos privilèges. »

Le roi attire tous les regards. Comme l'écrit Montesquieu dans la *Lettre persane* 99, au sujet de la mode mais applicable à tous les autres aspects de la vie du royaume : « Le prince imprime le caractère de son esprit à la Cour ; la Cour, à la Ville, la Ville, aux provinces. L'âme du souverain est un moule qui donne la forme à toutes les autres. »

De ce qui précède, comment expliquer alors les attaques contre l'arbitraire royal ? Deux réflexions viennent aussitôt à l'esprit : l'impopularité des guerres et de l'imposition conséquente d'une part, la collusion avec le pouvoir religieux, le véritable ennemi, d'autre part.

Les inégalités sociales :

La société est le reflet de l'organisation politique. Ses structures injustes sont souvent dénoncées en particulier par la bourgeoisie qui s'estime mal reconnue dans ses efforts et ses mérites.

La société révèle en effet des inégalités flagrantes. Qu'on en juge !

D'abord il faut évaluer le nombre de sujets dans le royaume. La seule estimation crédible et disponible est celle qui a été effectuée par Vauban entre 1694 et 1700. Elle a été établie à partir de la sommation des rôles de la première capitation, impôt direct par tête voulu par Louis XIV en 1695 afin de financer la guerre de la Ligue d'Augsbourg. D'après elle, la France aurait compté dix-huit millions d'habitants à la fin du XVII^e siècle. Ce chiffre est sans doute sous-évalué parce qu'une partie de la population a échappé au recensement¹. En 1715, au début de la Régence, les hypothèses basses donnent vingt millions de sujets ; les hypothèses hautes, vingt-deux.

Cette population peut être découpée sociologiquement en ordres (clergé, noblesse, Tiers état) ou en classes (aristocratie, bourgeoisie, artisans, ouvriers, paysans...).

La noblesse en France a beaucoup évolué depuis le XVI^e siècle. Au milieu du XVII^e siècle, les aristocrates qui peuvent se rattacher par voie patrilinéaire à la féodalité médiévale sont une infime minorité. En effet, pendant deux siècles, l'accession à cet ordre s'est accompli surtout par l'achat d'offices anoblissant son titulaire ou de lettres de noblesse en raison des besoins fiscaux croissants de la royauté. L'usurpation de titres par acquisition de terres a été aussi admise. Cependant, au cours du règne de Louis XIV, l'aristocratie commence à se refermer et devient de plus en plus une caste. Au début du XVIII^e siècle la législation contre les anoblis constitue un corpus très complet. Il faut voir dans ce repliement une des causes principales de la Révolution française. Alors que la bourgeoisie s'accroît et prend conscience de sa force, elle ne peut plus tolérer que les portes de la considération sociale lui soient fermées.

L'aristocratie qui représente entre 3 et 4 % de la population se répartit entre la noblesse traditionnelle d'épée (il faudrait dire d'extraction) et celle de robe dont les titres sont attachés à la vénalité des offices. Elle détient une position prééminente à la cour. Elle s'appuie sur la possession de domaines. Elle se signale par une arrogance qu'ont dénoncée Montesquieu et Voltaire.

1 Il est certain qu'en Bretagne un cinquième des habitants n'ont pas été recensés. Combien dans les autres provinces ?

Les membres du haut clergé souvent issus de la noblesse disposent en général de biens importants en provenance de leur propre famille auxquels s'ajoutent les importants revenus fonciers de leur diocèse apportés par la dîme². Ils bénéficient en outre du privilège d'être exemptés de l'impôt (taille, capitation). Ils exercent une autorité morale indéniable si bien que les philosophes n'auront de cesse de dénoncer la collusion des pouvoirs spirituel et temporel.

Le bas clergé composé des curés chargés de paroisse et de leurs vicaires se trouve en bas de l'échelle sociale. Il vit des ressources des paroisses, la portion congrue de la dîme, ce qui le maintient souvent dans un état de quasi-pauvreté. Les philosophes, dans la lignée des fabliaux, ont souvent allégué, chez lui comme dans les ordres religieux, ignorance, gourmandise et luxure.

Enfin, le clergé bénéficiaire du privilège du for ecclésiastique, il ne peut être jugé que par un tribunal ecclésiastique. En cela, il partage avec l'aristocratie cet avantage d'échapper à la justice de droit commun. Les philosophes ont dénoncé les risques d'abus de cette justice de classe.

De hauts bourgeois aisés et peu nombreux détiennent le pouvoir économique mais ils ne sont pas associés aux décisions politiques. C'est d'eux que seront issus les principaux écrivains de l'époque. Aussi n'est-il pas étonnant que sous leur plume surgissent ce besoin de reconnaissance de leurs mérites personnels et ce désir de conseiller les puissants.

La petite bourgeoisie vit difficilement.

L'essentiel de la population enfin est constitué par les paysans et les ouvriers dont l'existence est rude. Ils sont exploités, soumis aux aléas climatiques et économiques. Les paysans vont être touchés de plein fouet par la transformation des structures agraires qui s'accélère au XVIII^e siècle. Les terres changent de main : la noblesse vend à la bourgeoisie parlementaire, industrielle ou commerçante. Sous l'influence des physiocrates, les terres abandonnent leur statut de domaine sur lequel vit une communauté pour devenir un investissement qui doit rapporter. La disparition de la « vaine pâture » et des biens communaux élimine les éleveurs qui les utilisaient au profit de fermiers.

Ces classes sont illettrées, victimes d'injustices si bien qu'elles se révoltent parfois.

Dans la population citadine, il s'agit des émeutes de cherté qui réagissent au prix des céréales ou les anticipent. De telles émeutes se sont multipliées dans la seconde partie du XVIII^e siècle. Rappelons-nous la chanson populaire « La boulangère a des écus qui ne lui coûtent guère... ».

Les questions religieuses :

Les philosophes ne se contentent pas de contester l'absolutisme et l'organisation sociale qui le soutient. Bien qu'éloignés de l'institution ecclésiastique, ils se mêlent de toutes les querelles religieuses pour affaiblir leur ennemi principal.

Comme tous les pays de l'époque, la France se soumet à la religion du prince. En effet la France, depuis le baptême de Clovis, est considérée comme la « Fille aînée de l'Église³ ». Son roi porte le titre de « Fils aîné » si bien que le catholicisme est religion d'État. C'est pourquoi Henri IV a dû abjurer son protestantisme pour accéder au trône. De ce fait, ceux qui n'adhèrent pas à cette foi sont rejetés, voire condamnés. Il convient cependant de tempérer cette affirmation par la distinction entre les sphères privée et publique. Seuls les faits qui relèvent du domaine public sont éventuellement poursuivis.

Depuis la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685, les protestants doivent abjurer. En cas de refus, ils s'enfoncent dans la clandestinité ou s'exilent. L'affaire judiciaire Calas (1761-1762) est symptomatique du climat de défiance à l'égard des huguenots. Elle fournira à Voltaire, un an plus tard, l'occasion de produire son *Traité sur la tolérance* pour dénoncer les dysfonctionnements de la justice et les prises de position partisans. Dans *Le Siècle de Louis XIV* et *L'Ingénu*, il répétera combien la révocation de l'Édit de Nantes fut une faute politique majeure. Il faut attendre décembre 1789 pour qu'un décret de l'Assemblée constituante accorde la citoyenneté aux Protestants et aux Juifs.

² À l'exception de quelques sièges épiscopaux pauvres appelés par dérision « évêchés crottés ».

³ Cette expression est employée officiellement pour la première fois dans le « Discours sur la vocation de la nation française », le 14 février 1841, par Lacordaire, dans la Cathédrale Notre-Dame de Paris pour rappeler le lien qui unit le roi Louis XIX, exilé avec l'Église romaine.

La littérature du temps s'est beaucoup intéressée à une autre querelle, celle qui a opposé les jésuites à plusieurs adversaires :

- au pouvoir, notamment les parlementaires proches du jansénisme et du gallicanisme politique ;
- aux jansénistes, eux-mêmes gallicans, sur des questions morales et théologiques et ce, depuis le siècle dernier ;
- aux gallicans, qui les accusent d'ultramontanisme ;
- aux philosophes⁴ qui voient en eux et dans leurs publications, *Journal de Trévoux* et *Dictionnaire de Trévoux*, les principaux adversaires de *L'Encyclopédie*. Il convient de noter que les philosophes, dans leur opposition sans merci aux jésuites, ont pris paradoxalement fait et cause pour les jansénistes dont ils ont fait les victimes de l'intolérance religieuse.

Ces incessantes disputes, le désaveu romain à la suite de l'affaire des rites chinois, et surtout la scandaleuse banqueroute du jésuite Antoine Lavalette, conduisent Louis XV à fermer les collèges en 1761 et à expulser la Compagnie trois ans plus tard.

Un courant de pensée fondé sur la raison et le progrès

Deux notions fondamentales ont irrigué tout le siècle des Lumières : la raison et le progrès.

La raison

Bien que présente à l'époque classique, la raison était restée subordonnée à la foi religieuse et avait pris le sens de mesure. C'était surtout pour les moralistes le fondement des mœurs de l'honnête homme, la vertu qui pouvait contrebalancer la force des passions.

Au XVIII^e siècle, la raison devient absolue et militante. Avec elle il n'est plus alors question de mesure car elle prétend devenir la mesure de toute chose, ce que Pascal avait dénoncé par avance : « Deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison. »

La découverte de la gravitation universelle par Isaac Newton est sans doute l'événement qui a eu le plus grand retentissement sur les penseurs du temps. Elle a donné l'impression que l'intelligence humaine pouvait contrôler les lois de l'Univers. À une humanité pascalienne misérable perdue entre les deux infinis, les philosophes substituent un homme triomphant, s'extirpant des ténèbres du passé, s'affranchissant du joug des religions révélées à condition de s'en remettre, dans le sillage de la philosophie de Locke, à l'expérience et à l'observation guidées par la raison. De surcroît, si l'intelligence humaine était capable de prendre la mesure de l'Univers, elle pouvait espérer découvrir les lois qui régissaient sa propre nature et la société. Au lieu de s'en remettre à la tradition, elle pouvait inventer de nouveaux rapports avec sa condition finie.

Le progrès

De ce fait se développe une croyance nouvelle qui, s'appuyant sur un usage systématique et exclusif de la raison, conçoit la perspective d'un progrès sans fin dans le domaine de la connaissance, des réalisations techniques et des valeurs morales. Cet accroissement vertigineux des découvertes scientifiques doit s'accompagner inmanquablement d'une amélioration vertueuse de l'homme⁵. Finies bientôt les querelles stériles et mortelles nées des religions et des appétits immodérés, le règne d'une intelligence éclairée doit permettre l'avènement d'une élite universaliste soucieuse de paix et de prospérité. Les penseurs du temps ont affirmé leur foi dans l'éducation qui a le pouvoir de rendre les hommes meilleurs et même dans une certaine mesure de recréer la nature humaine⁶.

4 Et pourtant des écrivains comme Voltaire ou Diderot ont été formés brillamment dans les collèges de la Compagnie de Jésus.

5 « La raison pure est pratique par elle seule et donne à l'homme une loi universelle que nous nommons la loi morale. » Kant *Fondements de la métaphysique des mœurs*

« Plus vous trouverez de raison dans un homme plus vous trouverez en lui de probité. » Diderot *Encyclopédie*

6 « Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. »

Désormais la vérité se tient pour eux à portée de regard dans l'observation de la nature plutôt que dans l'étude d'Aristote et de la *Bible*. Descendants des libres-penseurs, ils considèrent que l'Église, surtout le catholicisme romain plus dogmatique, a été la principale force qui a tenu l'esprit humain en esclavage jusqu'alors. Cependant la plupart des penseurs des Lumières ne se coupent pas complètement de la religion. Ils cherchent un langage commun dans le déisme ou le théisme, consentant à l'existence d'un principe créateur garant de la vie morale, d'une existence après la mort, mais refusant les révélations de la théologie chrétienne et l'intervention divine dans l'incarnation du Christ⁷. En rationalistes épris d'efficacité, ils limitent leur regard à l'amélioration de la vie présente, privilégiant le bonheur terrestre au salut religieux. De fait la principale cible de leurs attaques, violentes et sarcastiques, est l'Église catholique dont ils dénoncent la richesse, le pouvoir politique et la volonté d'entraver le libre exercice de la raison.

Le combat philosophique

Cette promotion de la raison, cette foi dans le progrès se heurtant violemment à une pensée et une société jugées sclérosées ne pouvaient déboucher que sur une littérature d'idées contestataire. Les écrivains veulent lutter contre l'immobilisme des traditions devenues à leurs yeux conformistes et préjugés insupportables pour leur substituer des notions nouvelles.

Le refus des traditions et l'esprit d'examen :

Dans la lignée des positions des « Modernes » défendues à la fin du siècle précédent par Bayle et Fontenelle, ceux que l'on nomme les « philosophes » repoussent les croyances, préjugés et traditions⁸ qui se perpétuent par paresse intellectuelle sans avoir été soumis à la critique.

L'esprit d'examen, semblable à la méthode expérimentale, confronte les croyances à la réalité des faits. Il met en lumière la vacuité des préjugés dont l'absence de fondements est flagrante. Les *Lettres philosophiques* de Voltaire dénoncent les idées reçues et les attitudes qui laissent transparaître leur caractère stéréotypé voire absurde. Cette contestation systématique s'attaque aussi bien aux croyances, dévalorisées facilement en superstitions, qu'aux bases du pouvoir politique. Par exemple dans l'article « Autorité politique » de *l'Encyclopédie*, Diderot manie le paradoxe contre l'absolutisme de droit divin au nom même du respect de Dieu. Les écrivains s'appuient sur le modèle anglais pour refuser la monarchie héréditaire. Ils lui préfèrent une monarchie parlementaire où le pouvoir royal serait limité par une représentation populaire, en fait bourgeoise. De même ils se focalisent sur des institutions traditionnelles jugées obscurantistes comme l'utilisation judiciaire de la question. Ils se mobilisent en faveur du respect de l'individu en dénonçant l'esclavage, notamment les dispositions du *Code noir*.

L'innovation :

Les critiques adressées à la monarchie, la remise en cause de l'ordre social en raison des inégalités et injustices qu'ils engendrent ne restent pas stériles. Elles sont accompagnées de propositions innovantes. Les « philosophes » donnent souvent dans l'utopie⁹. Leurs écrits convergent vers un régime idéal où le pouvoir est tempéré par la raison, l'absolutisme contrebalancé par une représentation parlementaire, c'est le « despotisme éclairé » ou « nouvelle doctrine ». Voltaire, Diderot se voient comme les conseillers privilégiés de Frédéric II de Prusse ou de Catherine II de Russie. Ils se voudraient les inspireurs de la politique du souverain.

Sur l'instruction publique, 1791-1792, Condorcet, éd. Firmin-Didot, 1847, t. 7

7 « Si la raison est un don du Ciel et que l'on puisse en dire autant de la foi, le Ciel nous a fait deux présents incompatibles et contradictoires. » Diderot

« [Le Christianisme est] la superstition la plus infâme qui ait jamais abruti les hommes et désolé la terre. » Voltaire
« Lettre à d'Argence » (11 octobre 1763)

8 « La superstition est plus injurieuse à Dieu que l'athéisme. » Diderot *Pensées philosophiques*

« Les préjugés sont la raison des sots. » Voltaire *Poème sur la Loi Naturelle*

9 Par exemple l'Eldorado dans *Candide* où Voltaire peint le portrait de ce despote éclairé, de ce roi qui exerce le pouvoir avec sagesse dans un royaume aux valeurs humanistes étrangement préservé de toute difficulté économique, financière, sociale et politique.

Ces souverains éclairés se veulent les premiers serviteurs de l'État, comme aime à le dire Frédéric II de Prusse : en s'appuyant sur les exigences de la pensée rationnelle ils ne font que mettre en pratique les réformes qui en découlent. Ayant renoncé à l'arbitraire ils ont remplacé la volonté despotique par le gouvernement de la raison.

Ces souverains amorcent des réformes modernisatrices. Conduits par les lumières de la raison et celles de la réflexion philosophique, ils veulent gérer les affaires du royaume avec équité, ils désirent le bonheur de leurs sujets. Voltaire et Diderot ont pensé et proposé ce programme de gouvernement philosophique avec plus ou moins de réussite et de naïveté, l'un à Frédéric II de Prusse, l'autre à la tsarine Catherine de Russie. *L'Encyclopédie* est l'instrument programmatique de cette mise en place des idées nouvelles. Polémiste et éducatrice, elle entend être source de réflexion et modifier les mentalités. Elle recommande la vaccination, promeut les techniques et les métiers manuels. Et surtout elle favorise les idées nouvelles qui vont voir le jour dans les cahiers de doléances provinciaux et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789.

L'émergence de la notion de « droit » :

Le siècle des Lumières a aussi bénéficié de la réflexion et du travail des juristes. Leur domaine de prédilection a été le droit naturel et la notion de citoyenneté. Montesquieu, Diderot, Condorcet, Voltaire et Rousseau font émerger la notion de « droits ». Les travaux du juriste Beccaria, lui-même influencé par Montesquieu, nourrissent les débats dans les affaires Calas et Sirven. Les penseurs y demandent l'abolition de la question et veulent limiter les interventions du pouvoir exécutif dans les procès. Celui du chevalier de la Barre est l'occasion d'affirmer la liberté de conscience. Un trait significatif de cette évolution est la substitution du mot « citoyen » à celui de « sujet ». De même cet effort de promotion de l'égalité des droits de chacun explique qu'une bonne partie de la population se soit détachée de la conception sacro-sainte de la personne du roi et qu'elle ait accepté son arrestation, son procès et sa condamnation.

Le combat pour la liberté au XVIII^e siècle

Le siècle des Lumières qui a revendiqué les « droits de l'homme » s'est battu pour que soit mieux reconnue la liberté individuelle. Cette liberté n'est en fait que la somme d'autres libertés : liberté de pensée et d'expression, liberté économique, sociale, politique... Rousseau écrit dans *Du Contrat social* : « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »

On peut noter d'abord, en continuité de l'action de Molière, des écrits en faveur de la liberté des femmes : Marivaux dans la *Colonne*, les *Fausse confidences*, Beaumarchais, Diderot avec la *Religieuse*, Choderlos de Laclos avec *Des Femmes et de leur éducation* tranchent avec l'habituelle misogynie de Voltaire.

En économie, les physiocrates, bien que partisans de la monarchie absolue, défendent une doctrine « mélange de libéralisme économique et de despotisme éclairé » comme l'écrit Jean Touchard. Même s'ils ne croient pas à la valeur ajoutée par l'industrie, ils veulent favoriser la libre-circulation des biens et l'esprit d'entreprise pour lutter notamment contre les disettes¹⁰. Ils restent cependant lucides sur la manière de gérer la mécanisation, ils veulent de même contrôler l'expansion économique pour empêcher un impérialisme nuisible. Montesquieu, Voltaire reprennent les idées de ceux qui s'opposent à l'utilisation de la force de travail servile, ce qui aboutira le 4 février 1794 à l'abolition de l'esclavage par la Convention fortement sollicitée par la Société des amis des Noirs de l'abbé Grégoire.

Le combat d'idées se porte aussi sur le terrain politique, contre l'absolutisme pour une démocratie parlementaire. Dans le même temps émerge le concept de souveraineté nationale. Les penseurs progressistes du temps combattent la théorie de la monarchie de droit divin héréditaire à laquelle ils

10 Voir dans *l'Encyclopédie* l'article « Grains »

reprochent son arbitraire symbolisé par les lettres de cachet honnies¹¹. À la suite de Kant, ils expliquent que la monarchie a dégénéré en despotisme en raison de l'immaturation des sujets. C'est le modèle anglais qui séduit. La loi d'*Habeas corpus* de 1679 et la *Déclaration des droits* de 1689 protègent les citoyens anglais contre les abus de pouvoir du roi ou de la justice.

Mais c'est surtout le domaine religieux qui concentre l'essentiel de leurs attaques. Héritiers des libre-penseurs des siècles passés depuis la Renaissance, ils veulent dénoncer l'intolérance¹². Leur principale cible est l'Église catholique dont ils incriminent la collusion avec le pouvoir séculier et qu'ils accusent de prosélytisme guerrier et colonisateur¹³. Les mots d'obscurantisme, de fanatisme, de superstitions, d'inquisition reviennent souvent dans leurs écrits. Si la plupart s'en tiennent prudemment à un déisme peu contraignant, Dieu n'étant qu'un grand horloger¹⁴ garant de la morale¹⁵. Quelques-uns comme d'Holbach avec son *Système de la nature* et Diderot notamment dans *Le Rêve de d'Alembert* professent le matérialisme¹⁶. Ils interviennent contre les décisions de justice iniques comme Voltaire dans l'affaire Calas ou La Barre. Le même Voltaire dans *l'Ingénu* ou l'auteur anonyme de l'article « Réfugiés » dans *l'Encyclopédie* dénoncent la ruine du pays provoquée par l'émigration protestante qui a suivi la Révocation de l'Édit de Nantes. Ils se livrent à la satire du formalisme culturel, des querelles stupides. Ils combattent les religions révélées et la Providence. Ils n'admettent pas qu'une volonté supérieure puisse déterminer la vie de l'homme. *Candide* de Voltaire est notamment un pamphlet contre ces interventions divines malencontreuses. L'article « Inoculation » de *l'Encyclopédie* écrit par Tronchin, dans ses considérations morales et théologiques finales, revendique la légitimité de l'intervention humaine pour corriger l'aveuglement de la nature.

Ils revendiquent la liberté d'expression¹⁷ et s'opposent à la censure. Ce contrôle des écrits publiés dans le royaume voulu par François 1^{er} impose, notamment depuis le règlement de l'abbé Bignon en 1701, qu'un manuscrit soit soumis à l'approbation d'un censeur pour pouvoir être édité. Les auteurs avaient donc le choix soit d'une édition clandestine sous fausse adresse comme pour *l'Émile* de Rousseau ou les *Lettres philosophiques* de Voltaire, (ce qui lui vaudra une lettre de cachet qui le contraindra à fuir à Cirey), soit de l'impression à l'étranger : Londres, Amsterdam, Francfort, Bâle, Genève, avec le risque d'être grugé. Les démêlés de Voltaire avec ses imprimeurs sont bien connus. Les livres ainsi publiés à l'étranger reviennent en contrebande et sont diffusés par le colportage. Les auteurs désavouent¹⁸ leurs œuvres comme Montesquieu pour les *Lettres persanes* ou utilisent des

11 Lettre qui transmet un ordre du roi. Elle autorise l'incarcération, l'internement ou l'exil sans jugement pour des sujets considérés dangereux par le pouvoir. Elle offre un moyen de coercition caché et hâtif qui permet notamment d'éviter le scandale politique. Fouquet a ainsi subi les foudres royales de Louis XIV. Au siècle suivant, la lettre de cachet concerne le libertinage, la répression religieuse et l'internement des fous à la demande des familles. Elle émane le plus souvent de la demande des familles : ainsi pour Mirabeau dont le père ne supportait plus les dettes de jeux, pour Sade à qui sa belle-mère voulait éviter l'indignité d'une condamnation pour viol, le plus souvent pour écarter un héritier gênant. De fait la lettre de cachet ne concerne des affaires d'État que pour une très faible part. Mirabeau qui l'a dénoncée comme l'« arme la plus sûre du pouvoir arbitraire » a contribué fortement à la constitution de la légende noire qui a discrédité l'Ancien Régime.

12 « Les supplices de tous genres, l'écartèlement, la torture, la roue, les bûchers, le fouet, les gibets, les bourreaux multipliés partout, nous ont fait de si mauvaises mœurs ! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares, parce qu'ils le sont eux-mêmes. Ils récoltent et récolteront ce qu'ils ont semé. » Gracchus Babeuf (*Lettre à sa femme, le 23 juillet 1789*)

13 *Candide* est un long réquisitoire contre les « méfaits » du catholicisme romain.

14 « L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger. » Voltaire *Les Cabales*

15 « Je veux que mon procureur, mon tailleur, mes valets, ma femme même croient en Dieu; et je m'imagine que j'en serais moins volé et moins cocu. » Voltaire, *Dialogues*, 1768

16 « Il faut avancer... parce que le christianisme et la liberté sont incompatibles. » Gracchus Babeuf

17 « J'aimais l'auteur du livre *de l'Esprit* (Helvétius). Cet homme valait mieux que tous ses ennemis ensemble ; mais je n'ai jamais approuvé ni les erreurs de son livre, ni les vérités triviales qu'il débite avec emphase. J'ai pris son parti hautement, quand des hommes absurdes l'ont condamné pour ces vérités mêmes. » Voltaire *Questions sur l'Encyclopédie*

18 Voltaire refuse publiquement d'être l'auteur de *Zadig*, traitant son conte de « coïonerie ».

prête-noms comme Voltaire pour ses contes. Enfin ils souhaitent vulgariser les connaissances pour faire sortir le peuple (du moins les esprits cultivés bien disposés) de son ignorance. S'affrontent alors deux stratégies, celle de Diderot et d'Alembert, une diffusion au moyen d'ouvrages complets chers et facilement bloqués par la censure ; celle de Voltaire, par des opuscules courts, incisifs et distribués sous le manteau.

Un nouvel idéal, le philosophe

La Renaissance s'était incarnée dans « l'humaniste » ; le siècle de Louis XIV, dans « l'honnête homme ». Le siècle des Lumières voit apparaître un nouveau modèle d'intellectuel, le philosophe. Dumarsais le dépeint dans l'article homonyme de *l'Encyclopédie*.

Contrairement aux philosophes traditionnels pris par les spéculations abstraites ou métaphysiques, le philosophe du siècle des Lumières est un esprit pratique qui affronte la réalité rugueuse de son temps. Incorporé à son époque, il mène une vie sociale active, participe à des salons, entretient une correspondance, gère ses affaires. Formé aux humanités classiques, il fait preuve de curiosité, s'intéresse à tous les domaines de connaissance. Les difficultés de son siècle sollicitent son esprit critique. Il est donc tout à la fois un homme de réflexion, d'action et d'expression, un « honnête homme qui agit en tout par raison » comme le définit *l'Encyclopédie*, « qui s'occupe à démasquer des erreurs » selon (Diderot), « celui dont la profession est de cultiver sa raison pour ajouter à celle des autres » selon La Harpe, un intellectuel engagé qui intervient en faveur de ceux dont les droits ne sont pas respectés, qui s'oppose au despotisme et au fanatisme. Défiant la censure, parfois contraint à l'exil, il s'oblige en conscience à mettre ses talents et sa célébrité au service de son militantisme. Avec une grande habileté, il tire profit des failles juridiques.

Naissance d'une littérature de contestation

Essentiellement contestataire, la littérature d'idées du XVIII^e siècle se sert de toutes les armes de la critique au service de l'efficacité polémique en faisant évoluer les genres existants des lettres ou des essais ; elle en crée même de nouveaux, comme les dictionnaires ou les fictions cryptées du conte philosophique qui allie le roman à clés et la satire sociale. L'utilisation des notes et des renvois dans *l'Encyclopédie* traduit un art consommé de parcours de lecture parallèles dissimulés.

Elle témoigne d'une pensée diversifiée qui veut innover en réformant. Elle retrouve l'esprit encyclopédiste de la Renaissance en voulant mettre l'homme au centre de sa réflexion. En ce sens on peut affirmer qu'elle est un prolongement de l'humanisme. Plus qu'un corpus d'idées, les Lumières entendent être un style de vie, une manière de penser. À la suite de Kant, la consigne est « ose savoir ». De ce principe naît le réexamen systématique de tout ce que nous croyons savoir ou de tout ce que nous avons appris. L'esprit critique devient le maître mot. Mais cette remise en question généralisée débouche souvent sur un approfondissement insuffisant. C'est pourquoi les incohérences et les contradictions sont nombreuses dans les écrits des penseurs du XVIII^e siècle. En effet tous ne sont pas des philosophes au sens strict. Ils sont souvent des vulgarisateurs qui veulent diffuser les idées nouvelles par tous les moyens, fût-ce au prix de la légèreté, de la simplification, voire de la caricature. Ils se qualifient volontiers de « parti de l'humanité ». Pour s'attacher la faveur de l'opinion publique, ils rédigent des pamphlets, des tracts anonymes, des articles pour des revues et des journaux fraîchement créés. Ils abusent de la disqualification de leurs adversaires comme Voltaire à l'encontre de Fréron, pourtant brillant critique et esprit courtois.

Il est donc bien difficile d'apprécier sereinement l'apport de cette littérature qui a par la suite été instrumentalisée par le militantisme laïc et républicain.